



HEVEA-ETIC Lyon
2 rue Professeur Zimmermann
69007 Lyon

Monsieur le Préfet Pierre Pouëssel
Préfecture de région Centre-Val de Loire
SGAR - Secrétariat général pour les
affaires régionales
181 rue de Bourgogne
45042 Orléans Cedex 1

Objet : Plaidoyer pour le respect du cycle de l'eau

Monsieur le Préfet,

N'en déplaise à certains groupes de pression qui considèrent le SDAGE comme une entrave aux usages de l'eau, FNE AuRA et ses fédérations départementales estiment qu'il doit rester un outil démocratique au service d'une gestion globale de la ressource en eau conforme aux enjeux planétaires. Quels sont-ils ?

Sur les 10 ans à venir, l'Agence de l'eau dresse le constat suivant :

- baisse de 20 à 30 % du débit des rivières,
- moins 50 % de pluviométrie,
- plus 50 % d'évaporation en lien avec la hausse des températures ,
- moins 50 % du niveau des nappes,
- 8 années sur 10 en sécheresse sévère

Ce constat est partagé par d'autres rapports émanant de divers organismes et instances :

- Rapport éclairant du Préfet Pierre - Etienne BISCH en septembre 2018,
- **Conclusion des assises de l'eau en 2019**, « priorité aux économies d'eau et à une gestion collective et des règles de partage de l'eau en fixant un objectif de réduction des prélèvements de 10 % en 5ans et 25 % en 15 ans »,
- Lettre de la Ministre aux Préfets du 19 septembre 2019, « **promouvoir des activités qui ne détériorent plus les milieux aquatiques** (pollutions, imperméabilisation, surexploitation de la ressource en eau) **et qui profitent des services que rendent ces milieux** »,
- **Rapport de l'Assemblée Nationale de juin 2020** sur la « Gestion des conflits d'usage en situation de pénurie d'eau » ; c'est [ici](#).

France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
Centre ETIC HEVEA - 2 rue Professeur Zimmermann 69007 Lyon - region@fne-aura.org

www.fne-aura.org

Le SDAGE, rempart à une dégradation d'un état des lieux contraire à l'objectif premier de la directive cadre de l'eau : (données consultables sur le site),

- 79 % des cours d'eau (50 % des masses d'eau) en risque de non atteinte des objectifs du SDAGE à l'horizon 2027,
- seulement 24 % des cours d'eau en bon état et très bon état .

Le cadre législatif et réglementaire définit les priorités en matière de protection de la ressource et priorisation des usages. Selon l'article L.210-1 du code de l'environnement, « l'eau fait partie du **patrimoine commun** de la nation ».

Le préambule de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LMA) de 2006 le confirme :

- Art 1 : l'eau est un bien commun,
- Art 2 : hiérarchie des usages de l'eau :
 1. l'eau potable,
 2. La non détérioration et le bon état des milieux,
 3. **L'eau « économique », industrie, irrigation**

Face aux menaces qui pèsent sur le grand cycle de l'eau, garant de la vie sur cette planète, FNE AuRA rejette toute fuite en avant qui consisterait à stocker toujours plus d'eau en surface (retenues pour l'irrigation) donnant lieu à une évaporation prohibitive. **Elle plaide pour un plan d'adaptation au réchauffement climatique** (et qui le limiterait également) en prônant les avantages de **solutions fondées sur la Nature**, le premier lieu de stockage de l'eau étant un sol en bon état et le sous-sol. En matière de cultures, il devient nécessaire de déployer des systèmes agricoles innovants, agroforesterie, plantations de haies, permaculture, etc. permettant d'économiser l'eau.

FNE AuRA rappelle l'avis de la cour des comptes de février 2015 sur la nécessité d'améliorer la gouvernance dans les instances de l'eau. Notre fédération réitère également quelles sont les compétences dans le domaine de l'eau des départements (assistance technique aux exploitants de stations d'épuration, assainissement, eau potable, outils de protection des espaces naturels comme les ENS, espaces naturels sensibles, etc.) **et des régions** (politiques volontaristes en faveur de la protection des milieux aquatiques, partenaires financiers importants sur le grand et le petit cycle de l'eau, notamment par la mobilisation de fonds européens, etc.). Notre fédération interviendra pour développer plus amplement ses attentes et ses positions au cours de la consultation du public qui aura lieu au 1er semestre 2021.

France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes

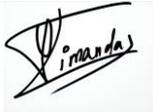
Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
Centre ETIC HEVEA - 2 rue Professeur Zimmermann 69007 Lyon - region@fne-aura.org

www.fne-aura.org

Restant à votre disposition afin de poursuivre ces échanges, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président de FNE Auvergne-Rhône-Alpes
Eric Feraille



Le Président de FNE Allier Gérard Matichard	Le Président de la FRAPNA Ardèche Frédéric Jacquemart	Le Président de FNE Cantal Denis Tourvieille
		
Le Président de FNE Loire Jean-Jacques Cognard	Le président de FNE Haute-Loire Francis Limandas	Le Président de FNE Puy de Dôme René Boyer
		

Copie :

Monsieur Mailhos, Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes

Monsieur Brulé, Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire,

Monsieur Deneuvy, Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes,

Monsieur Gutton, Directeur Général de l'Agence de l'eau Loire Bretagne,

Monsieur Morvan, Directeur de la délégation Allier Loire Amont à l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement

Centre ETIC HEVEA - 2 rue Professeur Zimmermann 69007 Lyon - region@fne-aura.org

www.fne-aura.org